

16.05.2018 – 08:30 Uhr

Union des villes suisses: garantir l'accès aux services postaux dans les zones urbaines

Bern (ots) -

Dans les zones urbaines, La Poste doit avoir au moins un point d'accès aux services postaux pour 15 000 habitants ou employés. En formulant cette recommandation sur le service universel postal, le groupe de travail reprend une revendication importante de l'Union des villes suisses demandant des critères d'accès aux services postaux qui soient adaptés aux villes. L'Union des villes suisses porte de même un jugement positif sur les autres recommandations, par exemple une amélioration de la communication avec les cantons et les communes et le renforcement du modèle d'agence.

Dans les villes et les agglomérations aussi, l'accessibilité du service universel postal et des services de paiement doit être garantie. C'est pourquoi l'Union des villes suisses a à plusieurs reprises demandé que les critères d'accessibilité prennent aussi en compte les besoins de la population et de l'économie des zones urbaines. En effet, la prescription actuellement en vigueur, selon laquelle 90 % de la population doivent pouvoir accéder à un office ou une agence de poste en 20 minutes, n'est pas adaptée aux zones densément peuplées.

Le groupe de travail mis en place par la conseillère fédérale Doris Leuthard en août 2017 et dans lequel l'Union des villes suisses était également représentée a repris cette revendication. Il recommande dans son rapport de prendre en compte dans les critères d'accessibilité les différences caractérisant la situation des zones rurales et celle des zones urbaines. Dans les zones urbaines, La Poste doit garantir au moins un point d'accès aux services postaux desservi pour 15 000 habitants ou employés. Ce critère de densité permet de refléter considérablement mieux la structure résidentielle et économique ainsi que la densité de population dans les prescriptions relatives à l'accès aux services postaux que ce n'était le cas jusqu'ici.

L'Union des villes suisses porte également un jugement positif sur les autres recommandations du groupe de travail: ainsi, les critères d'accessibilité en temps - la «règle des 20 minutes» - devront à l'avenir être réalisés dans chacun des cantons individuellement et seront applicables aux services paiements en espèces aussi bien qu'aux services postaux. Par ailleurs, le groupe de travail recommande de renforcer le modèle d'agence afin d'améliorer la communication de La Poste avec les cantons, les villes et les communes, entre autres par un dialogue régulier sur la planification.

Contact:

Conseiller national Kurt Fluri, maire de Soleure, président de l'Union des villes suisses, 079 415 58 88.

Sami Kanaan, conseiller administratif de la ville de Genève, vice-président de l'Union des villes suisses, 079 204 30 12.

Martin Tschirren, directeur suppléant de l'Union des villes suisses, 076 561 16 52.